



Décision de radiodiffusion CRTC 2006-396

Ottawa, le 23 août 2006

Diverses entreprises

L'ensemble du Canada

Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de radio énumérées dans l'annexe à la présente décision, du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2006, aux modalités et conditions en vigueur dans les licences actuelles.
2. Les demandes de renouvellement des licences de la plupart des entreprises énumérées en annexe ont été publiées dans divers avis publics¹. Toutefois, le Conseil ne pourra pas se prononcer sur ces demandes avant que les licences actuelles n'expirent et elles feront l'objet de décisions subséquentes.
3. Pour ce qui est des demandes de renouvellement qui n'ont pas encore été publiées, les personnes intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.
4. La décision publiée aujourd'hui ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de ces licences pourrait soulever.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à chaque licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>

¹ Voir les avis publics de radiodiffusion CRTC 2006-70, 2006-83 et 2006-93.

Annexe à la décision de radiodiffusion CRTC 2006-396

Titulaires

912038 Alberta Ltd.

Aboriginal Christian Voice Network

K-Rock 1057 Inc.

Milestone Radio Inc.

Rock 95 Broadcasting (Barrie-Orillia) Ltd.

Coopérative de Radiodiffusion MF 103.5 de
Lanaudière

Standard Radio Inc.

Diffusion Métromédia CMR inc.

Indicatif d'appel et localité

CKLM-FM Lloydminster (Alberta) et son
émetteur CKLM-FM-1 Bonnyville (Alberta)

CIAJ-FM Prince Rupert (Colombie-Britannique)

CIKR-FM Kingston (Ontario)

CFXJ-FM Toronto (Ontario)

CKMB-FM Barrie (Ontario)

CJLM-FM Joliette (Québec)

CHOM-FM Montréal (Québec)

CFQR-FM Montréal (Québec)